



Club Cyclotouriste Montagny



Règlement Randonnée Marche du 8 novembre 2026 - Montagny 69

(Selon règlement type FFCT)

Départs échelonnés :

Dimanche 8 novembre 2026 : Salle du Trait d'Union (273 Allée des Erables, 69 700 MONTAGNY)

- de 8h30 à 10h pour le parcours Marche 17kms,
- de 8h45 à 10h30 pour le parcours Marche 12kms,
- de 9h00 à 11h pour le parcours Marche famille 7kms,

Fermeture des circuits à 14h00

Il sera remis à chaque participant une feuille de route et un bracelet, à faire viser à chaque contrôle.

Pour les 3 parcours Marches, la participation financière est de 8 euros pour les inscriptions internet faites avant le 07/11/2026 19h, et 9 euros pour les inscriptions sur place.

Les jeunes de 12 à 16 ans sont autorisés uniquement sur le parcours marche 7kms, et uniquement s'ils sont accompagnés par des adultes ; une autorisation parentale est nécessaire pour l'inscription ; la participation financière est de 5€.

Chaque participant est considéré en excursion personnelle et devra se conformer aux règles du code de la route. Le C.C.M et les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents de toute nature pouvant survenir au cours de l'épreuve.

Chaque participant est tenu d'être **couvert par une assurance « responsabilité civile » et en aucun cas ne pourra se retourner contre le CCM, club organisateur des randonnées.**

Pour toute infraction au règlement la feuille de route sera retirée et les participants ne seront plus considérés comme faisant partie de la randonnée.

Le parcours sera fléché par des balises avec une flèche « **CCM** », il pourra être complété, par un fléchage au sol et des rubalises. Les croisements et les passages dangereux seront signalés.

Un contrôle ravitaillement est organisé sur les circuits Marches 17kms et 12kms.

Renseignements au 06 17 61 60 80 / 06 99 68 20 65

Site Internet : <https://ccmontagny.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ClubCyclotouristeMontagny>